



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections**

Arrêté N° 78-2023-08-28-00005
Élection des juges au tribunal de commerce de Versailles
Scrutin des 4 et 17 octobre 2023

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre du mérite

Vu le code de commerce et notamment le livre VII relatif aux juridictions commerciales (parties législative et réglementaire) ;

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce ;

Vu la circulaire n° JUSB2314382C en date du 15 juin 2023 du garde des sceaux, ministre de la justice ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2023-08-20-00001 du 20 août 2023 relatif à l'élection des juges au Tribunal de commerce de Versailles

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 78-2023-08-20-00001 du 20 août 2023 relatif à l'élection des juges au tribunal de commerce de Versailles est modifié en ce que le second tour de scrutin sera organisé **le mardi 17 octobre 2023** s'il s'avère nécessaire.

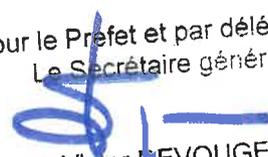
Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé sont sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé à chacun des membres du collège électoral.

Fait à Versailles, le **28 AOUT 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr